



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

CR ENTRETIEN AVEC A. BECKER DU 06.12.2016

Etaient présents :

Bruno BOULAY – membre bureau VHRS
Pascale HOUILLON - habitante de Beauplan
Martine MICHEL – présidente VHRS

Confirmons notre courrier du 5 décembre dont A.B. n'avait pas pris connaissance qui répond au courrier de la mairie du 16 novembre. Remise en main propre par V.H.S.R.

A.B. précise que :

- La zone UE appartient à la commune.
D'autres possibilités sont envisagées :
- En zone N vers Courcelles mais le PNR n'est pas d'accord (attente réponse de la préfecture, semble confiante quant à la teneur de la réponse)
- Au domaine de Saint Paul mais les locaux sont à louer, et il y a des aménagements à faire si les services techniques devaient y être installés.

La délocalisation sur Beauplan des services techniques ne se fera qu'en dernier recours, si les deux autres possibilités échouent.

VHRS

- La zone N1 actuelle n'a pas vocation à construire et que l'association avait la possibilité de recours éventuel.
- Le règlement UE ne permettra aucun recours en cas de construction
- Automatiquement des voies de circulation devront être créées dans la zone N limitrophe en cas de construction, voire une ou plusieurs maisons attenantes pour garder le site.

A.B.

- Et des petits logements ? Je voulais faire des petits locatifs avec aménagement de la clairière. Les enfants iraient à pied à l'école. La clairière est dans un état désastreux.

VHRS

- Il y a suffisamment de logements sur Beauplan. Aucune étude n'a été faite pour qu'une répartition ait lieu sur l'ensemble de la commune. Nous avons déjà de graves problèmes de circulation. La rue des Buissons s'écroulait avec les passages des livraisons pour ORPEA, et les bus scolaires.
- Aucun projet n'est présenté on ne peut pas s'engager, nous n'avons aucune garantie de la faisabilité sous votre mandat, l'aménagement du centre-ville étant prioritaire. De toutes les façons il faudrait également créer des voies de circulation sur la zone N avec du stationnement. Nous voulons préserver cette clairière.

A.B.

- Attention à ce que vous dites, la rue des Buissons ne s'écroulait pas, sinon on aurait été obligés de la refaire complètement, or nous avons réparé qu'un tronçon. Le problème est la circulation de transit.

V.H.S.R

- Il n'y a pas que la circulation de transit, mais également à l'intérieur du quartier et la voirie est en très mauvais état.

A.B.

- De toute façon le PLU est évolutif et la zone peut être renommée.

V.H.S.R

- Encore une fois, ce PLU ira au-delà de votre premier mandat, et nous n'avons aucune garantie pour le futur. Même si les services techniques ne sont pas installés sur cette zone, il y aura possibilité de construire et nous voulons absolument l'éviter.

A.B.

- Si le projet se fait en zone UE nous tiendrons compte bien évidemment du lieu, et cela nécessitera de repenser totalement la zone afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous.
- Quels sont vos arguments ?

V.H.S.R

Le bruit des véhicules qui gêneront les cours dans les écoles, la sécurité, par exemple les allées et venues le samedi matin pour les personnes qui viendront chercher les sacs pour les végétaux, l'endroit inapproprié pour des interventions, excentré par rapport au centre-ville, etc

Nos arguments ont été énoncés dans les courriers du 13/6, 22/9 et 5/12. Des commentaires ont été inclus dans le livre blanc à l'exposition PLU en mairie :

- 1 - une école primaire
 - une école maternelle
 - une crèche de 10 lits
 - un centre aéré
 - un gymnase où les scolaires se rendent pour faire de la gymnastique
 - un tennis
 - une maison des associations
 - un terrain multisport,
 - un parcours de santé
 - un terrain de pétanque
 - un terrain qui permet de jouer au foot
- 2 - La voirie non appropriée pour une circulation importante et/ou d'engins
- 3 - La sécurité des enfants près d'une école, et d'un gymnase où ils se rendent pour faire la gymnastique
- 4 - L'appropriation de cette zone par les familles comme un terrain de jeux au sortir de l'école et pendant le week-end, un lieu de promenade, un accès par voie douce au centre-ville
- 5 - Le manque d'espaces verts dans le quartier de Beauplan eu égard au nombre d'habitants (1/3 de la population de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse)
- 6 – Le site inscrit sur lequel se trouve la parcelle, et le site classé du bois départemental de Beauplan.

Au pire, nous pourrions accepter une zone UEv pour les équipements de sports et de loisirs au caractère verdoyant et peu bâti. Nous demandons que cette grande surface de 8000 m2 reste naturelle.

A.B. Vos arguments sont recevables, je les transmettrai en commission et nous allons étudier le dossier avec Maelle Hodges.

Pas de délai pour la réponse

Flotte des services techniques : 3 camions + 1 épandeuse pour le salage.

-0-0-0-

Rendez vous avait été pris entre Mme ROBIC, Melle HODGES et Mme MICHEL le 10/11/2016

Après discussion, Mme ROBIC et Melle HODGES s'étaient engagées à diminuer la hauteur des constructions à 7 m en zone UE. Confirmation orale a été faite en Conseil de quartier le 16/11/2016.

Cette proposition n'a pas été confirmée par la maire.

Nous n'en avons pas parlé lors de l'entretien car nous ne souhaitons pas une zone UE.